

Solothurn, le 13 mai 2015

Prise de position LAT 2ème révision

Madame la Conseillère fédérale,

CHGEOL représente les intérêts des géologues actifs dans tous les domaines en lien avec le sous-sol et les processus naturels de surface. En particulier, notre association regroupe les spécialistes dans les domaines suivant qui sont directement et indirectement mentionnés dans la 2^{ème} révision de la LAT mise en consultation :

- La planification d'infrastructures souterraines
- L'exploration et l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol (matériaux et énergie),
- Le stockage de matériaux dans le sous-sol
- La protection des eaux sous-terraines et du sol
- L'évaluation des dangers naturels et de la protection contre ceux-ci.
- La protection du paysage et la mise en valeur des richesses géologiques (parcs naturels)

Ces activités ont toutes un fort impact territorial et les modifications proposées dans cette révision ont une influence directe sur les activités de nos membres.

Art. 3, al. 5 :

De manière générale, nous saluons l'intégration formelle du sous-sol dans les principes de l'aménagement du territoire. Nous sommes persuadés que les instruments de l'aménagement du territoire sont les mieux à même d'éviter des conflits d'utilisation du sous-sol et ainsi d'atteindre une gestion durable des ressources et de l'espace souterrain.

Art. 4 :

Le chapitre 4 décrit les contenus minimaux prévus dans les plans directeurs cantonaux ; de nombreux contenus sont nouveaux et peuvent être influencés par la géologie: espace pour les transports, protection du paysage, protection contre les dangers naturels, les espaces pour l'exploitation de matériaux et énergie.

CHGEOL approuve l'intégration de ces thématiques.

Art. 8 :

L'art 8 let. e prévoit un contenu spécifique pour le domaine du sous-sol.

Nous saluons en particulier l'introduction de l'art. 8 let. e et les explications données dans le rapport explicatif.

Il existe un besoin urgent d'agir au niveau de la planification du sous-sol car les conditions dans lesquelles le sous-sol est actuellement exploité sont irréversibles et influencent les utilisations futures qui pourraient en être faites. Comme il a été exposé dans le rapport du Conseil fédéral sur l'exploitation du sous-sol (en réponse au postulat 11.3229 Kathy Riklin du 17 mars 2011), les intérêts pour les utilisations du sous-sol actuelles et pour les générations futures doivent être pondérées et priorisées afin d'en assurer une utilisation durable.

Il sera nécessaire d'accompagner les cantons qui ont la nécessité de définir des principes d'utilisation du sous-sol dans leur plan directeur pour assurer une cohérence nationale. La répartition des ressources du sous-sol dépasse les limites cantonales. Une prise en compte homogène de la problématique par des cantons voisins et partageant des ressources est importante. Ainsi, l'élaboration de recommandations fédérales pour l'élaboration de la thématique dans les plans directeurs nous semble être une prochaine étape nécessaire.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position et vous adressons, Mme la Conseillère fédérale, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, reading "M. Niggli".

Marianne Niggli
Présidente CHGEOL

A handwritten signature in blue ink, reading "Marco Schwab".

Marco Schwab
Membre du comité CHGEOL